



PRINCIPALTE DE MONACO

Ministère d'Etat
Département des Relations Extérieures

LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA PRINCIPALTE DE MONACO
EN 2008

EDITION 2010



Département des Relations Extérieures

Télécopie : +377 98 98 85 54
Téléphone : +377 98 98 89 04
www.diplomatie.gouv.mc
relext@gouv.mc

SOMMAIRE

Avant-Propos	3
Introduction	4
I RELATIONS BILATERALES	6
Avec la France	6
Avec l'Italie	8
Autres relations bilatérales	8
Relations avec les « Petits Etats »	9
II POLITIQUE EUROPEENNE	10
Monaco et l'Union Européenne	10
Monaco et le Conseil de l'Europe	11
Monaco et la Cour Européenne des Droits de l'Homme	12
III POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	14
La coopération internationale monégasque	14
Aide Publique au Développement	14
Lutte contre la Pauvreté	16
Répartition géographique	16
Domaines d'intervention	17
Préservation et valorisation des ressources naturelles	20
L'Aide Humanitaire d'Urgence	21
Le partenariat avec les ONG monégasques	22
Volontaires Internationaux de Monaco (VIM)	22
Programme d'Appui en Micro-finance	22
Lutte contre les changements climatiques	23
Moyens Humains	24
IV RELATIONS MULTILATERALES	25
Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées	25
L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).....	26
L'UNESCO.....	27
L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	28
L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	29
Le Bureau International des Expositions (BIE)	30
L'Union pour la Méditerranée	31
V POLITIQUES SECTORIELLES	32
La Protection des enfants	32
L'Environnement	33
Conclusion	34

Avant-Propos

Le présent rapport relate les grandes lignes et les activités prioritaires accomplies en matière de politique étrangère au cours de l'année 2008.

En matière de politique étrangère, Monaco poursuit sa détermination sans cesse renouvelée de promouvoir les fondements qui lui sont chers et de porter le message universel délivré par S.A.S. le Prince Albert II. Ce message est un message de paix, de tolérance et de solidarité, avec une attention toute particulière aux catégories les plus fragilisées, notamment les enfants, ainsi qu'à l'un des défis les plus fondamentaux de notre temps que constitue la protection de l'environnement.

De manière générale, les relations internationales de la Principauté reflètent la volonté exprimée par S.A.S. le Prince Souverain de faire rayonner Son Pays dans le monde en diffusant le plus largement possible les valeurs auxquelles Il demeure profondément attaché, en promouvant le respect du droit international.

Introduction

En politique extérieure, l'année 2008 a été marquée par une dynamique globale, témoignant de la volonté du Gouvernement Princier de relever les défis d'une politique d'ouverture à l'international qui vise principalement à promouvoir l'image et le rôle joué par la Principauté sur la scène internationale, dont les points majeurs sont :

- **la Promotion du Développement Durable et ses méthodes de financement** : promotion de l'investissement, de la recherche, des nouvelles technologies en matière d'environnement, coopération au développement à vocation environnementale, engagement pour la neutralité carbone ;
- **l'Engagement Ethique et la Lutte contre le Terrorisme** : adoption de mesures d'effet équivalent à la directive communautaire européenne relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme, maintien d'une législation et d'une politique de sécurité garantissant que la Principauté est un Etat « sûr » ;
- **la Lutte contre la Pauvreté et la montée en puissance de la coopération monégasque** illustrant la volonté de la Principauté de participer activement à la lutte contre la pauvreté à travers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement par l'accroissement des crédits éligibles au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) avec comme objectif d'atteindre un montant d'aide équivalent à 0,7% du RNB au plus tard en 2015, la mise en œuvre de programmes/projets dans les domaines de l'accès aux services publics de base (éducation, santé, accès à l'eau) et au développement micro-économique et la finalisation d'accords bilatéraux et d'autres dans le cadre multilatéral : OMS, ONUSIDA, PNUD, FNUAP, HCR, OIF et UNESCO ;
- **la Défense des Droits de l'Homme** : engagement pour la protection de l'enfance (accès à l'éducation, répression des crimes et abus sexuels contre les enfants, adoption internationale ; protection de l'enfant face aux nouvelles technologies de l'information) et dans la lutte contre les pandémies et le VIH/SIDA¹ ;
- **le Développement des Relations Internationales** : élargissement du réseau diplomatique et consulaire², signature de nouveaux accords de coopération en matière de transports³, de circulation des personnes, de coopération transfrontalière en matière d'emploi, et de sécurité sociale, opérations d'information et de promotion de Monaco à l'étranger, développement des relations avec l'Union Européenne ;
- **l'amélioration de la structure gouvernementale** : le Département des Relations Extérieures a acquis en 2008 une nouvelle responsabilité en matière d'affaires économiques et financières internationales. Ainsi les affaires douanières et la circulation des marchandises ; les relations avec l'UE, les relations économiques, financières et fiscales avec les

¹ S.A.S. La Princesse Stéphanie, Présidente Fondatrice de Fight Aids Monaco et Représentante Spéciale du Programme Spécial des Nations Unies pour le VIH/SIDA (ONUSIDA) , a souhaité accueillir en Principauté une conférence internationale intitulée "HIV+ Monaco Conférence", du 24 au 26 janvier 2008. Cette réunion, organisée en collaboration avec GNP+ (Global Network of People Living with HIV/AIDS), UN+ (Groupe du personnel des Nations Unies vivant avec le VIH/SIDA) et l'ONUSIDA a accueilli des leaders internationaux dans la riposte au VIH, de personnes vivant avec le VIH/SIDA, de dirigeants d'ONG, et des représentants de la société civile et du monde médical.

² 65 Ambassades étrangères accréditées à Monaco ainsi que 76 consulats et 11 Ambassadeurs représentant Monaco dans 22 pays, 125 consuls ainsi que l'ouverture de relations diplomatiques avec 74 pays

³ Notamment dans le cadre du plan de relance du projet d'accord Italo-monégasque sur les transports.

organisations internationales européennes (OCDE, FMI, BEI, etc...) et de manière bilatérale avec les Etats, ainsi que les promotions économique et financière à l'étranger et la prospection pour l'installation d'activités économiques et financières et de service de l'étranger viennent compléter ses attributions traditionnelles ;

- **le renforcement du positionnement de Monaco au sein des Organisations Internationales** avec l'accueil de réunions : PNUE, UNESCO, Présidence française de l'Union européenne, Conseil de l'Europe, la candidature de Monaco au Conseil Exécutif de l'UNESCO et l'engagement au sein de l'Union pour la Méditerranée ;
- **l'adoption de textes** (voir annexe sur les Textes Internationaux signés, ratifiés, en cours d'étude par la Principauté en 2008) notamment dans les domaines étudiés au sein des différentes Organisations Internationales et qui relèvent des priorités définies par S.A.S. le Prince Souverain⁴ ;
- **l'adhésion à différentes organisations** pour manifester à la communauté internationale la volonté de la Principauté de promouvoir les valeurs qu'elle défend au sein des organismes y afférents⁵ en prenant appui sur la diplomatie multilatérale ;
- **la promotion de l'identité culturelle francophone** : au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Monaco, outre ses actions de terrain –notamment en matière d'éducation et de coopération au développement-, s'est maintenu parmi les 10 principaux contributeurs de l'OIF⁶ ;
- **la confirmation des rapports d'amitié et de coopération avec la République Française** avec la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale et l'échange de lettres sur la protection des investisseurs.

D'une manière générale, on peut ainsi remarquer que la Principauté a adopté une politique ambitieuse dans tous les domaines, qui seule confèrera son importance sur l'échiquier international.

⁴ On notera notamment qu'en date du 31 mai 2008, la Principauté est devenue le 47ème Etat partie au Traité sur l'Antarctique conclu à Washington en 1959, qui régit les relations entre les États signataires en ce qui a trait à l'Antarctique. L'objectif principal du Traité est de s'assurer, dans l'intérêt de l'humanité, que l'Antarctique sera préservé et ne deviendra ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux.

⁵ on citera notamment l'Union pour la Méditerranée (UpM) officiellement lancée le 13 juillet 2008, à Paris, lors d'un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 27 pays membres de l'Union européenne et des 15 pays partenaires méditerranéens, auquel S.A.S. le Prince Souverain a pris part et l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA).

⁶ l'engagement de Monaco dans l'OIF se justifie par notre intérêt à ce que la culture francophone conserve, sur la scène mondiale, l'identité si particulière qui lui permet d'œuvrer pour le rapprochement des peuples qui la partagent : en 2008, S.A.S. le Prince Albert a également conduit la délégation monégasque au Sommet de la Francophonie à Québec.

I

RELATIONS BILATERALES

Avec la France

En 2008, les relations franco-monégasques ont été une nouvelle fois placées dans le cadre de la « communauté de destins ».

C'est ce principe qui a notamment guidé l'adhésion de Monaco à l'initiative de « l'Union pour la Méditerranée »⁷, à laquelle le Gouvernement a souhaité être associé étroitement.

Cette « communauté de destins » s'inscrit aussi dans le cadre de certaines dispositions communautaires que la Principauté applique de facto en regard de ses conventions bilatérales sectorielles avec la République française⁸.

Ainsi, l'application de la législation européenne concernant l'encadrement de l'Euro a été formalisée par une Convention monétaire entre le Gouvernement de la République française, agissant au nom de la Communauté européenne, et le Gouvernement Princier, Convention qui reçut sa pleine et entière exécution à compter du 26 décembre 2001. Cette Convention s'est traduite par un échange de lettres relatif à l'introduction de l'Euro à Monaco et par un accord modifiant l'article 18 de la Convention de voisinage de 1963 concernant la frappe des monnaies monégasques.

De plus, n'ayant pas signé la Convention d'application des accords de Schengen, Monaco aurait dû en principe rester en dehors de l'Espace Schengen. Cependant, cette situation aurait présenté une faille au sein du dispositif du simple fait des accords de libre circulation entre la France et Monaco ainsi que de l'ouverture internationale de son espace maritime et aérien.

En effet, sans accès au « système d'information Schengen », la Principauté n'aurait pas été en mesure de contrôler l'entrée des individus provenant d'un Etat tiers ou la sortie de personnes de l'un des Etats parties à l'accord. De plus, la France aurait été dans l'obligation d'instaurer des contrôles à ses frontières avec Monaco, selon les modalités particulièrement rigoureuses prévues par le manuel commun aux Etats de Schengen.

C'est pourquoi, les Etats parties ont accepté de reporter les contrôles extérieurs de l'Espace Schengen depuis les frontières terrestres de la Principauté jusqu'à ses frontières « extérieures » sous réserve que ces contrôles soient assurés de façon systématique et efficace par un Etat partie à la Convention, c'est-à-dire la France.

⁷ cf infra dans le chapitre « relations multilatérales ».

⁸ « si les Traités qui ont constitué les Communautés Européennes, comme les dispositions directes qui en dérivent, sont sans effet direct à l'égard de la Principauté, [...], par le biais d'actes bilatéraux, le droit émanant des institutions européennes se trouve indirectement mais effectivement introduit en Principauté. Les Traités et Conventions franco-monégasques servent, dans ces conditions, à la fois de base et de vecteur à la pénétration du droit européen en Principauté dans la mesure où les accords portent sur des matières désormais régies par la législation communautaire. » *Virginie Cotta-Margossian, « Droit européen et droit monégasque – la force du vecteur français », Revue de Droit monégasque – n2.*

Dans cette perspective, trois échanges de lettres et un arrangement administratif franco-monégasque sont venus modifier la Convention de voisinage signée entre les deux pays le 18 mai 1963. Cet accord, conclu le 15 décembre 1997, avait pour objectif d'adapter le volet de ladite Convention consacrée à l'entrée, au séjour et à l'établissement des étrangers en Principauté aux dispositions de la Convention d'application des accords de Schengen⁹.

Les relations avec la France se portent également sur une logique d'harmonisation des conditions de travail, de coopération en matière de sécurité sociale et de collaboration administrative, visant à mieux ajuster la situation des travailleurs transfrontaliers.

Ainsi, en 2008, le Département des Affaires Sociales et de la Santé du Gouvernement Princier a continué de développer les contacts informels et essentiellement techniques qu'il peut entretenir avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Alpes-Maritimes ou l'ANPE et l'ASSEDIC de la région voisine.

S'agissant des trois Accords signés le 8 novembre 2005 entre les deux États qui sont venus compléter le Traité du 24 octobre 2002, il peut être relevé :

- 1- s'agissant de la Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre les deux pays, qu'elle a été rendue exécutoire en Principauté par l'Ordonnance souveraine n° 2.021 du 19 décembre 2008 et est entrée en vigueur entre ces deux pays le 1^{er} janvier 2009 ;
- 2- en ce qui concerne la Convention d'Entraide Judiciaire en matière pénale, que celle-ci a été rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 1. 828 du 18 septembre 2008 et est entrée en vigueur entre les deux pays le 1^{er} novembre 2008 ;

Enfin, il peut être relevé que l'Ordonnance Souveraine n° 1.772 du 28 août 2008 rend exécutoire, à compter du 1^{er} août 2009, un Accord entre la Principauté de Monaco et la République française « relatif à la mise à disposition de personnels de la Police Nationale française au profit de la Principauté à l'occasion d'événements particuliers » qui a pour objet d'encadrer juridiquement les venues ponctuelles de forces de police françaises dans la Principauté à la demande du Gouvernement Princier, notamment les Compagnies Républicaines de Sécurité, présentes lors de certains événements tels que le Grand Prix de Formule 1 et les rencontres de football dites « à risque », ou encore l'appui éventuel de renforts spécialisés.

En outre, afin de traiter de façon plus approfondie des questions communes aux deux pays, la Commission de coopération franco-monégasque instituée par le Traité d'Amitié s'est réunie pour la troisième fois le 1^{er} avril 2008 à Paris¹⁰. Au cours de cette réunion ont notamment été abordés des sujets relevant des questions économiques et financières liant les deux pays, du Club de Monaco ou encore de l'Union pour la Méditerranée.

Se sont tenues également, comme chaque année, des réunions techniques en présence des Départements et Services du Gouvernement Princier concernés, dont le Comité Mixte Euro institué par l'article 14 de la Convention Monétaire, qui se réunit chaque année.

⁹ la « carte bleue », nouveau permis de séjour dans l'UE, s'inspire de la « green card » américaine. Ce sujet suscite l'intérêt des Autorités monégasques car la situation des ressortissants monégasques au regard du séjour (de plus de trois mois) et du travail dans les Etats européens varie considérablement d'un pays à l'autre. Les contacts entrepris visent donc à recevoir confirmation que la mise en place de la « carte bleue » ne remettra pas en cause l'application des dispositions de la Convention de voisinage franco-monégasque.

¹⁰ la suivante en mai 2009 sera organisée dans la Principauté de Monaco.

Le Comité Mixte Euro est composé de représentants de la Principauté (Département de l'Economie et des Finances, Direction du Budget et du Trésor, SICCFIN, Direction des Affaires juridiques, Département des Relations Extérieures), de la France (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi- Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Banque de France), de la Commission Européenne (Direction générale des affaires économiques et financières. Direction générale "marché intérieur et services", Office européen de lutte anti-fraude) et de la Banque Centrale Européenne.

Le secrétariat du comité est assuré par la Banque de France pour la partie française, et par la Direction du Budget et du Trésor pour la partie monégasque.

La Principauté a également établi de nouveaux textes, et modifié des textes existants, afin de se mettre en conformité avec les engagements découlant de la Convention monétaire et des mises à jour précédentes de ses annexes.

Avec l'Italie

Depuis 2007, et la visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain en Italie le 13 décembre 2005, les relations italo-monégasques ont été renforcées par la mise en place d'une Commission mixte italo/monégasque en charge des dossiers techniques. Cette Commission doit se réunir annuellement afin d'aborder des sujets communs, tels que les transports, l'environnement et la culture.

La première réunion est prévue début janvier 2009 à Monaco.

Durant l'année 2008 les négociations ont été poursuivies afin de conclure un projet d'accord italo-monégasque sur les transports.

Autres relations bilatérales

Suite à l'entrée en vigueur du Traité franco-monégasque signé le 24 octobre 2002, la politique étrangère de la Principauté de Monaco se veut ambitieuse.

Ainsi, le réseau diplomatique accrédité en Principauté est passé de 31 Ambassades au 31 décembre 2007 à 51 en fin d'année 2008. Par ailleurs, 11 Ambassadeurs monégasques étaient accrédités dans 22 pays et auprès de 12 organisations. En ce qui concerne le réseau consulaire, 74 Etats étrangers possèdent un consulat à Monaco et Monaco dispose de 113 consulats dans 62 Etats. Le détail du nombre de représentations et des dossiers en cours peut être consulté dans le dossier joint en annexe.

Cet élargissement a créé des opportunités sans précédent pour la promotion de Monaco¹¹ aux plans politique, économique, culturel et touristique¹², mais aussi dans la promotion des

¹¹ plusieurs opérations ont ainsi vu le jour en 2008, dont un « Monaco Day » en Autriche : la journée du 13 mars 2008 ainsi été consacrée à des présentations aux professionnels et à la presse, à l'initiative de S.E.M. l'Ambassadeur de Monaco en Autriche, en collaboration avec la Chambre de Développement Economique, la Direction du Tourisme et des Congrès et l'Association Monégasque des Acteurs Financiers.

¹² à ce titre, on notera aussi la présence de Monaco aux Expositions Internationales de Saragosse 2008 et Shanghai 2010. Les Commissaires Généraux des Pavillons de la Principauté sont respectivement S.E.M. Jean FISSORE, Ambassadeur de Monaco en Espagne et S.E.M. Rainier IMPERTI, Ambassadeur de Monaco en Chine.

valeurs de protection des droits de l'Homme et de l'environnement et de lutte contre le VIH/SIDA. Il augmente également les possibilités de coopération dans le domaine multilatéral (soutien de candidatures, appui de textes et d'actions dans les domaines privilégiés par Monaco) ainsi que dans le domaine de l'aide au développement (soutien aux actions de la Direction de la Coopération Internationale).

On ne peut toutefois pas évoquer le développement des relations diplomatiques internationales sans souligner l'importance que revêtent les visites officielles que S.A.S. le Prince Souverain effectue à l'étranger, ainsi que les déclarations qu'il choisit de faire.

Relations avec les « Petits Etats »

La Principauté de Monaco dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), fait partie d'une coalition de négociations appelée Groupe d'Intégrité Environnementale (EIG) qui comprend également la Suisse, le Mexique, la Corée du Sud et le Liechtenstein.

Il convient de rappeler que ce groupe a pour habitude de se réunir durant les sessions officielles qui se tiennent dans le cadre de l'UNFCCC et du Protocole de Kyoto pour échanger des expériences et points de vue sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour des réunions officielles. Sur certaines questions, une position commune est souvent arrêtée et défendue lors des réunions officielles où les délégués des différents pays membres s'expriment au nom de l'EIG.

D'une manière générale, les rencontres de haut niveau avec les représentants de ces Etats en marge de réunions internationales ou de manifestations doivent régulièrement être utilisées.

C'est également dans ce contexte que s'inscrit l'action de Monaco dans le cadre des réunions régulières du Groupe Informel de Contact des petits Etats au sein de l'UNESCO auxquelles participent Andorre, Chypre, Luxembourg, Saint-Marin, Suisse et Monaco.

Créé en 2005 sous l'impulsion des délégations andorrane et monégasque, il s'agit d'un forum d'échanges d'informations, un réseau interne, se traduisant notamment par une collaboration ponctuelle, bilatérale ou multilatérale autour d'un projet de l'UNESCO, au gré des intérêts et des actions entreprises par chacun des pays.

II POLITIQUE EUROPEENNE

Trois axes peuvent être identifiés en matière de politique européenne, qui justifient les différentes actions menées en 2008 :

- 1- La priorité pour Monaco consiste avant tout en la mise en œuvre efficace d'accords bilatéraux sectoriels avec l'UE, et tout ce qui en découle, que ce soient des mises à jour d'accords¹³ ou leur élaboration, le cas échéant.
- 2- Monaco souhaite également consolider ses relations avec le Conseil de l'Europe en prenant toute sa part à l'Organisation.
- 3- La Principauté souhaite enfin poursuivre ses engagements européens, notamment au regard de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, en examinant la compatibilité du Droit positif monégasque avec ladite Convention et ses protocoles et les éventuelles adaptations qui en découleraient¹⁴.

Monaco et l'Union Européenne

En 2008, le Gouvernement Princier a approfondi la réflexion engagée sur les difficultés rencontrées en raison de l'application de la réglementation communautaire par les Etats membres ou associés à l'UE.

Des contacts ont à ce titre été pris avec les différents services de la Commission européenne afin d'évoquer certains sujets de préoccupation pour la Principauté¹⁵.

En outre, il convient de souligner que Monaco a participé aux réunions de mise en œuvre du Programme ALCOTRA de coopération territoriale européenne France-Italie 2007-2013 (programme succédant à INTERREG), qui a été approuvé le 17 octobre 2007 par la Commission européenne et officiellement lancé lors du Comité de suivi du Programme qui s'est tenu le 15 novembre 2007 à Turin.

Ce Programme a pour principal objet « la réalisation d'activités économiques, sociales et environnementales par des stratégies communes de développement durable ».

¹³ l'Accord entre la Communauté Européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de Monaco, fait à Bruxelles le 4 décembre 2003, prévoit que les actes de la Commission des Communautés européennes adoptés en application de ceux mentionnés en annexe de l'Accord sont applicables au territoire de la Principauté sans décision du Comité Mixte (chiffre 2 de l'article premier), Monaco prenant toutes mesures propres à assurer la mise en œuvre des actes et décisions visés à cet article (alinéa 1^{er} de l'article 2). En application de ces dispositions, la réglementation monégasque est régulièrement adaptée par l'adoption d'un ensemble de textes qui font l'objet d'une transmission aux Autorités européennes. Les modifications intervenues en avril 2006 ont ainsi été mises à la disposition du Comité Mixte et dans la même perspective, ont été publiés en décembre 2007 différents arrêtés ministériels dans les domaines des produits cosmétiques et des dispositifs médicaux.

¹⁴ la Cellule des Droits de l'Homme du Département des Relations Extérieures examine cette compatibilité et exerce ainsi une activité de veille jurisprudentielle permanente. Dans ses notes, la Cellule attire l'attention sur les préoccupations actuelles du droit européen des droits de l'homme, ainsi que les risques avérés ou simplement éventuels. Destinées à éclairer les Autorités monégasques sur des points techniques, ces notes apparaissent comme une aide à la décision politique, celle-ci étant du domaine exclusif du Gouvernement monégasque.

¹⁵ ont notamment été abordés les points techniques concernant l'éventuelle adhésion de la Principauté à l'Agence Européenne de l'Environnement et pour obtenir la libre circulation sur le territoire de l'UE des spécimens ayant fait l'objet de permis monégasques délivrés en application de la Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacés d'Extinction (CITES).

L'intégration de Monaco dans le Programme ALCOTRA 2007-2013 devrait ainsi donner la possibilité à la Principauté de participer à des projets transfrontaliers, si les thèmes retenus l'intéressent, avec des partenaires français et italiens des Départements, provinces et régions avoisinantes qui concernent les transports, le tourisme, la protection de l'environnement, la culture et la santé.

Monaco participe également à l'Initiative Intergouvernementale Européenne EUREKA ! dont la thématique majeure est la mise en œuvre du programme EUROSTARS, retenu par la Commission Européenne au titre du programme « Capacités »¹⁶ du 7^{ème} PCRD et de l'article 169 du Traité qui permet une participation financière de la Commission à des actions entreprises par plusieurs pays.

Monaco et le Conseil de l'Europe

En 2008, l'accent a encore été mis sur la signature et la ratification de textes internationaux.

La Principauté est devenue Partie à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, conclue à Strasbourg le 8 novembre 2001.

Ladite convention, est entrée en vigueur, pour le droit international le 1er janvier 2008 et a été rendue exécutoire dans la Principauté par l'Ordonnance Souveraine n°1.514 du 4 février 2008.

De plus, la Principauté, à l'effet de mettre en totale adéquation le droit national aux exigences internationales dans le domaine de la protection des données et de manière plus générale de la liberté a signé, le 1^{er} octobre 2008 la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, ainsi que son Protocole additionnel. Les instruments de ratification de ces deux textes internationaux ont été déposés le 24 décembre 2008. Ainsi ces textes entreront en vigueur le 1^{er} avril 2009 .

En outre, pour l'année 2008 la Principauté a notamment financé :

- **Le Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme** à hauteur de 20.000 €
- **Moneyval** à hauteur de 10.000 €
- Le programme « **Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe** » à hauteur de 5.000 €
- A hauteur de 35.000€ **différents programmes sur la protection des enfants** (réduction de la violence à l'école, promotion de leurs droits..)
- **L'Evaluation du suivi de la campagne Jeunesse « Tous différents tous égaux »** à hauteur de 5.000 €
- Dans le domaine culturel, **le Développement du compendium des politiques culturelles en Europe** à hauteur de 5.000 €
- A hauteur de 15.000 € un fonds particulier pour aider les rescapés du conflit en Ossétie du Sud,
- Enfin, la Campagne et le programme pour le 60ème anniversaire du Conseil de l'Europe à hauteur de 5.000 €.

Par ailleurs, le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et le Groupe d'action financière (GAFI) ont tenu une réunion commune, du 24 au 26 novembre 2008, à Monaco

¹⁶ 29 des 37 pays membres d'EUREKA ont déjà rejoint ce programme dont le premier appel à projet est finalisé en février 2008.

pour discuter des typologies en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Cette réunion a été ouverte par SAS le Prince Albert II.

Il convient également de relever que le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe a publié le 14 novembre 2008 le Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycle conjoints sur Monaco né de sa visite dans la Principauté de Monaco, du 14 au 18 avril 2008.

Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe, le 22 février 2008, a publié le Rapport d'évaluation du 3e cycle sur la Principauté de Monaco. Ce rapport analyse la mise en œuvre des normes internationales et européennes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, évalue les niveaux de conformité avec les 40 + 9 recommandations du GAFI et recommande un plan d'action pour améliorer le système monégasque de lutte contre le blanchiment des capitaux (LCB) et le financement du terrorisme (FT).

Par ailleurs, le Commissaire pour les Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas HAMMARBERG s'est rendu à Monaco les 20 et 21 octobre 2008 afin de procéder à une évaluation globale de la situation des droits de l'Homme en Principauté. Il a été reçu par S.A.S. le Prince Albert II et s'est également entretenu avec le Ministre d'Etat et la plupart des membres du Gouvernement Princier ainsi qu'avec le Directeur des Services judiciaires. Il a rencontré d'éminents représentants des ordres législatif, judiciaire et de la société civile et a visité la maison d'arrêt.

Son rapport est présenté au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 11 mars 2009, enrichi des observations des autorités monégasques.

La Commission de suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) remettra son projet de rapport suite à sa visite en Principauté courant avril 2009.

Monaco et la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Il convient de rappeler que La Cellule des Droits de l'Homme est chargée du contentieux relatif à la Cour européenne des Droits de l'Homme. « Agent du Gouvernement », le Professeur J.F. RENUCCI assure la défense de la Principauté devant la Cour européenne chaque fois que l'Etat monégasque est mis en cause. M. Jean-Laurent RAVERA ayant été nommé « Agent de Gouvernement-adjoint ».

La première affaire monégasque devant la Cour européenne des droits de l'Homme a été communiquée officiellement à l'Etat monégasque le 5 octobre 2007 .

La requérante reproche aux Autorités monégasques une détention provisoire trop longue. Elle invoque une violation de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui prévoit, notamment, que toute personne privée de sa liberté doit être jugée dans un délai raisonnable ou libérée pendant la procédure.

La Cellule a préparé le mémoire de défense de la Principauté et a rendu ses observations le 7 janvier 2008. La procédure est actuellement en cours.

Cette première affaire a eu pour effet d'institutionnaliser les procédures en interne lorsqu'une affaire concernant l'Etat monégasque est communiquée. La Cellule des Droits de l'Homme est la structure « pilote » du dossier. C'est à elle que revient la charge d'assurer la défense de l'Etat monégasque devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Une collaboration active avec les différents services a été mise en place. Ce fût notamment le cas dans l'affaire pré-citée avec la

Direction des Services Judiciaires qui a facilité l'accès au dossier judiciaire, permettant ainsi à la Cellule d'affiner ses arguments en défense¹⁷.

Une deuxième affaire a été communiquée officiellement à la Principauté de Monaco en mai 2008 (affaire DRAY).

Une procédure particulière d'exécution d'un arrêt de la Cour, phase éminemment plus politique, sera mise en place dès l'année 2009. En effet si une violation est constatée, l'Etat peut être conduit, in fine, à modifier sa législation interne.

Le suivi des travaux du Conseil de l'Europe et de ses Comités d'experts est également une activité très importante de la Cellule qui participe activement au débat juridique de premier ordre dans ces instances. Il en est ainsi :

- du CDDH (Comité Directeur pour les Droits de l'Homme) mars et novembre 2008
- DH-DEV (deux sessions annuelles)

et afin de procéder à un certain nombre d'études sur les affaires en cours et les questions d'actualité liées à l'activité de la Cour Européenne de Droits de l'Homme ou du Conseil de l'Europe et pouvant avoir une incidence sur le droit positif monégasque.

Lors de ces réunions, la Cellule fait entendre la voix de Monaco et veille à ce que les décisions qui sont prises à l'issue des débats ne contreviennent pas à l'ordre juridique monégasque et aux spécificités du pays. La Cellule répond également aux questionnaires qui lui sont envoyés.

¹⁷ cette première expérience du système judiciaire de la Cour a permis d'asseoir la spécialisation et la crédibilité de la Cellule des droits de l'homme dans son domaine de prédilection. Elle aura permis à la Cellule de faire « ses premières armes » en tant qu'organe de défense de l'Etat monégasque et de mieux appréhender le travail futur qu'elle sera amenée à produire lors de prochaines affaires.

III POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La politique internationale de développement prend une place de plus en plus prépondérante dans l'agenda politique, et ce comme en témoignent les principaux rapports sur les différentes organisations internationales.

En 2006, cette tendance s'est poursuivie, comme le confirment les principaux rapports en matière de politique de développement («Rapport sur le développement dans le monde 2007» de la Banque mondiale ; «Rapport de suivi mondial 2007» de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ; «Coopération pour le développement, Rapport 2006» de l'OCDE).

L'examen de la réalisation des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) lors du Sommet mondial de septembre 2005 montre que des efforts massifs sont nécessaires afin de réaliser ces objectifs, dans toutes leurs dimensions et dans tous les Etats, d'ici 2015.

Il peut être rappelé qu'actuellement, 20 % de la population mondiale – dont 70 % de femmes – vivent dans une extrême pauvreté et qu'environ 45 % des êtres humains doivent survivre avec moins de 2 USD par jour. Toutefois, les indicateurs clés que sont notamment la mortalité infantile, l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et la consommation privée par personne se développent de manière positive dans de nombreux pays. Des différences considérables entre régions subsistent: en Asie du Sud et en Afrique noire, le taux de pauvreté stagne. La population mondiale continuera à croître – surtout dans les régions pauvres (1950: 2,5 milliards d'individus; 2004: 6,1 milliards; 2040: 9 à 13 milliards).

La coopération internationale monégasque

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté a considérablement accru son effort dans le domaine de la Coopération internationale au développement.

En août 2008, le Prince Souverain a validé le plan de mise en œuvre de la politique de coopération (2008-2010) qui formalise l'engagement de la Principauté à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

Parmi les mesures adoptées on peut citer :

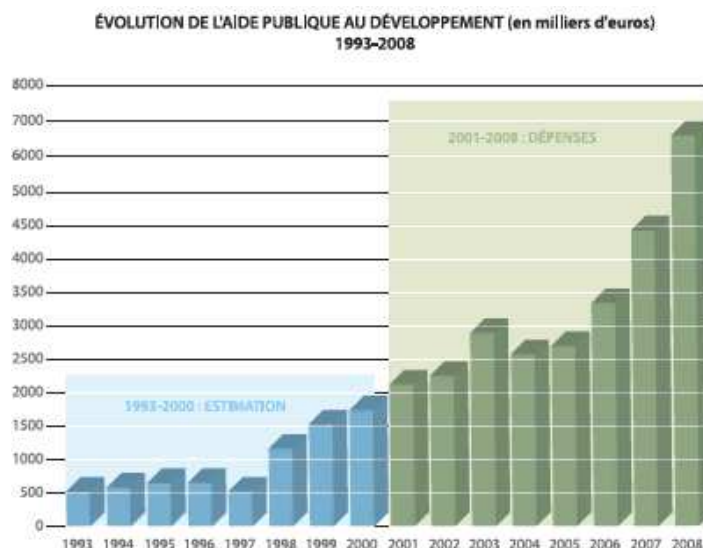
- une augmentation annuelle de 25% de l'Aide Publique au Développement (APD) pour arriver à 0,7% du Revenu National Brut (RNB) au plus tard en 2015,
- l'adoption de 4 domaines d'intervention,
- une répartition géographique,
- le renforcement des mesures de sélection et de suivi des actions,
- le renforcement de la Direction de la Coopération Internationale.

Ainsi, l'Aide Publique au Développement (APD) monégasque, qui était de 2 M€ en 2000, a presque atteint les 7M€ en 2008.

Aide Publique au Développement

« On entend par Aide Publique au Développement (APD) tous les apports de ressources publiques qui sont fournis directement aux pays en développement ou aux institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers ces pays » (OCDE).

L'Aide Publique au Développement (APD) monégasque a connu un essor considérable ces dernières années.



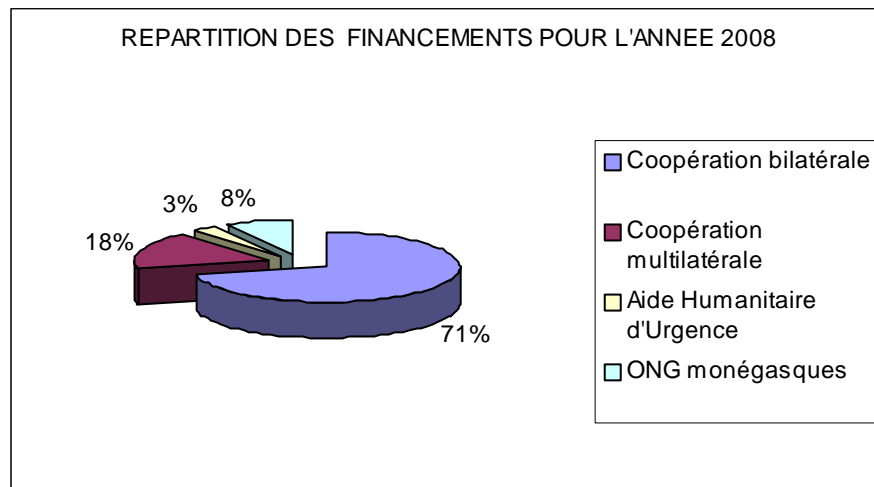
Source : DRE / Coopération Internationale

La Direction de la Coopération Internationale est chargée de mettre en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier.

L'APD est délivrée suivant quatre canaux :

- une coopération bilatérale (partenariat avec des Etats, des collectivités locales et des ONG),
- une coopération avec le soutien d'Organisations Internationales (PNUD, OMS, HCR, ONUSIDA, UNCCD, OIF ...),
- une Aide Humanitaire d'Urgence,
- un soutien aux ONG monégasques et un co-financement de leurs projets.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les compétences disponibles en Principauté (Mairie de Monaco, Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Département de l'Intérieur, Département des Affaires Sociales et de la Santé, Missions Permanentes de Monaco auprès des Organisations Internationales, Représentations diplomatiques et consulaires de Monaco à l'étranger et étrangères en Principauté).



Lutte contre la Pauvreté

La lutte contre la pauvreté constitue la priorité d'intervention.

Cet engagement se manifeste par la volonté de travailler principalement avec les pays en développement parmi les plus défavorisés, dits Pays les Moins Avancés (PMA).

En 2008 :

- plus de 53% de l'APD monégasque était consacrée à des PMA dans le cadre de la coopération bilatérale,
- plus de 80 projets ont été entrepris dans 24 pays.

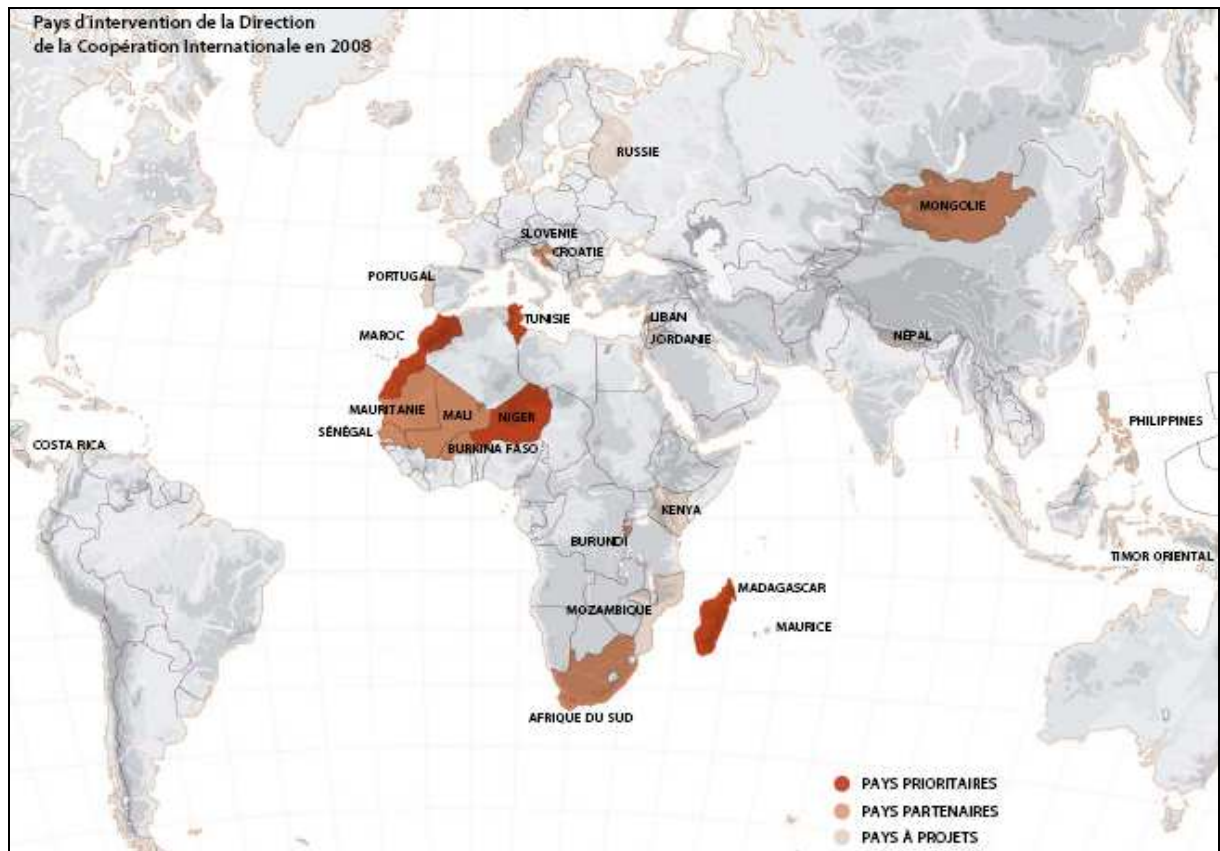
Répartition géographique

L'aide reste concentrée sur le Bassin méditerranéen et le Continent africain et elle est majoritairement allouée à des pays francophones.

Quatre pays se détachent en terme d'aide allouée : Madagascar, le Maroc, le Niger et la Tunisie.

Ils constituent les zones d'interventions prioritaires de la Principauté. Il est à noter que ces quatre pays disposent de représentations consulaires performantes sur lesquelles la Principauté assoit ses actions.

A l'horizon 2010, la Coopération monégasque comprendra au maximum 10 pays prioritaires.



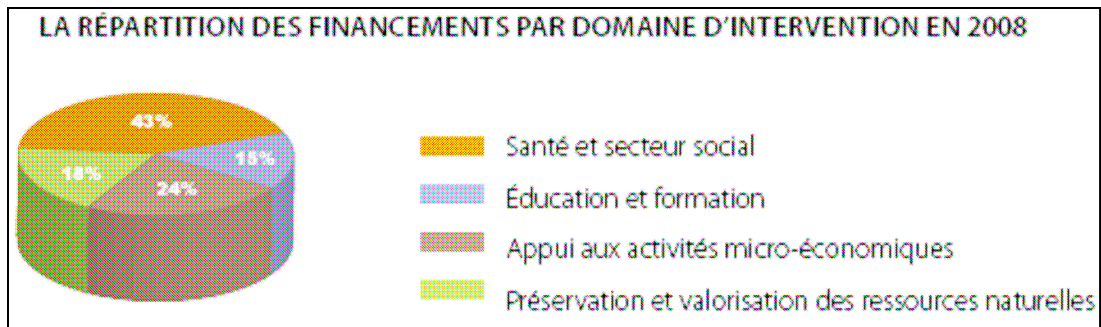
Domaines d'intervention

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent en eux-mêmes un plan d'action dont s'inspire très largement la Coopération monégasque qui a fait de la Lutte contre la Pauvreté le fil conducteur de ses actions :

- la lutte contre la pauvreté, OMD 1 ;
- l'éducation de base, OMD 2 ;
- la promotion de la femme, OMD 3 ;
- la santé primaire, OMD 4 et 5 ;
- la lutte contre les pandémies (VIH/SIDA, malaria, polio) OMD 6 ;
- la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et la lutte contre la désertification OMD 7 ;
- la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement OMD 8.

L'engagement en faveur de la Lutte contre la Pauvreté se manifeste tout d'abord par la volonté de travailler avec les pays en développement parmi les plus défavorisés, dits Pays les Moins Avancés (PMA), tels que le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, Madagascar, le Mali, l'Ethiopie, le Sénégal, le Rwanda et le Burundi.

L'action en faveur de la réduction de la pauvreté se décline prioritairement par la mise en œuvre de programmes/projets dans les domaines de l'accès aux services publics de base (éducation, santé, accès à l'eau) et au développement micro-économique.



Santé et Secteur Social

1- La santé de base

Depuis 2006, la Principauté consacre une attention particulière au domaine de la santé maternelle et infantile à travers la construction de dispensaires au Niger, en Mauritanie et à Madagascar qui ont permis, en 2008, d'assurer un accès aux soins à une population estimée à plus de 100.000 personnes.

En 2008, un nouveau projet a été mis en œuvre pour installer, d'ici 2010, 30 médecins de campagne à Madagascar (pour une population bénéficiaire estimée à près de 200.000 personnes) et des kits de césarienne et d'accouchements ont été envoyés au Niger.

2- Les partenariats hospitaliers

Depuis 2007, la DCI soutient un programme de partenariat hospitalier entre le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG) et l'Hôpital National de Niamey (opérations et formation de personnel médical).

En 2008, deux nouveaux partenariats ont été mis en œuvre : le développement de la cardiologie diagnostique et interventionnelle au sein de l'hôpital Cheikh Zaied de Nouakchott en Mauritanie avec le Centre Cardio Thoracique de Monaco et une formation universitaire dans le domaine de l'imagerie médicale à Madagascar avec le CHPG.

3- La lutte contre les pandémies et les maladies négligées

Partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Depuis 2004, la DCI apporte un appui aux services sanitaires de l'île de Sainte Marie dans la lutte contre le paludisme, la filariose lymphatique, les parasitoses intestinales et l'avitaminose. Les résultats très performants ont conduit la Principauté à engager, dès 2008, la construction d'un centre national de référence pour le paludisme (prévention, lutte et recherche), toujours en partenariat avec l'OMS et le Ministère de la Santé.

Depuis 2005, 100.000 enfants sont vaccinés chaque année contre la poliomyélite au Niger.

VIH/SIDA

En complément du programme de lutte contre le paludisme à Madagascar, un projet a été initié en 2008 pour contenir l'augmentation des taux de prévalence des Infections Sexuellement Transmissibles et du VIH/SIDA sur l'île de Sainte Marie.

Au Burundi, deux programmes ont été mis en œuvre en 2008 pour réhabiliter et équiper un centre d'accueil pour les Enfants Orphelins ou Vulnérables (OEV) et, en partenariat avec l'UNICEF, pour la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant.

Drépanocytose

Depuis 2007, la DCI finance un centre de référence national pour la prise en charge des drépanocytaires au Niger et au Mali.

Bilharziose

En 2008, un nouveau partenariat a été initié avec l'INSERM pour la mise au point d'un vaccin contre la Bilharziose.

4- La Lutte contre la malnutrition

Dans le domaine de la lutte contre la malnutrition, la DCI prend en charge, chaque année, plus de 3.000 enfants au Burkina Faso, au Mali, à Madagascar et au Maroc. Un programme est également en cours au Sénégal depuis 2007 pour évaluer et valider l'usage de la spiruline comme complément alimentaire.

5- Le secteur social

Des programmes intégrés de prévention et de réinsertion d'enfants des rues sont soutenus à Madagascar et au Maroc au bénéfice de plus de 600 enfants.

Depuis 2007, un programme de lutte contre la traite des êtres humains, sous l'égide de l'OSCE, est en cours en Russie pour recueillir et assister des enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

En Afrique du Sud, un soutien est apporté depuis 2005 pour la construction et l'aménagement d'écoles maternelles dans les Townships et au Mali, la DCI soutient l'accueil et le suivi sanitaire de 50 orphelins de moins de 5 ans.

Des actions sont également menées dans les domaines de la sécurité civile (Burkina Faso, Mauritanie et Niger) et du déminage (Croatie et Jordanie).

Education et Formation

1- L'accès à l'éducation

Education formelle

La construction et l'équipement de 4 écoles au Maroc et au Burkina Faso permet à 600 enfants d'avoir accès à l'éducation. En 2008, de nouvelles structures ont permis d'accueillir 1.000 enfants supplémentaires. La construction d'un Collège au Burkina Faso a également été lancée pour accueillir 200 enfants des écoles primaires de la région de Guié.

Education non formelle et alphabétisation

Un programme d'alphabétisation des femmes est financé, en partenariat avec l'UNESCO, depuis 2006 au bénéfice de 10 villages nigériens démunis.

En 2008, un projet a été mis en place dans 6 douars marocains pour lutter contre la déscolarisation et l'abandon scolaire par un programme adapté allant du pré-scolaire à la fin du primaire, auquel s'ajoute un volet d'alphabétisation des mères de famille.

Au Liban, au Maroc, à Madagascar et au Mali, plus de 1.000 enfants (handicapés sensoriels, physiques ou mentaux) bénéficient d'une éducation spécialisée leur permettant une réintégration dans le système scolaire.

2- La formation professionnelle

A Madagascar, trois programmes sont mis en œuvre pour aider les adolescents vivant dans la rue, les handicapés mentaux et physiques à bénéficier d'une formation professionnelle.

Au Mali, 50 jeunes footballeurs bénéficient d'un programme sport-étude.

Au Liban, un nouveau partenariat a été initié pour la défense des droits et la réinsertion sociale des mineurs incarcérés.

3- Développement agricole

Au Maroc et en Tunisie, la réhabilitation d'Oasis a permis à 2.000 personnes de disposer de revenus complémentaires.

Au Niger, 25.000 personnes ont bénéficié d'un programme de développement rural.

Préservation et valorisation des ressources naturelles

1- Lutte contre la désertification et reboisement

En 2008, on a pu comptabiliser plus de 1.250 hectares de terres réhabilitées ou reboisées par la DCI au Niger, au Maroc, en Tunisie et au Liban.

En Tunisie, une nouvelle Convention de partenariat et de financement a été signée pour la sauvegarde de 4 palmeraies, représentant au total plus de 700 hectares de terres.

2- Préservation de la biodiversité

Deux nouveaux programmes ont été initiés en 2008 :

- à Madagascar pour la conservation et le développement durable de la zone d'Andrafiarana,
- en Tunisie pour préserver la richesse et la beauté des paysages sous-marins et développer des activités liées à l'éco-tourisme dans la ville côtière de Tabarka.

3- Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Un projet a été initié en 2008 au Mozambique pour améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement dans un quartier défavorisé de la capitale Maputo.

4- Développement urbain respectueux de l'environnement

Au Maroc, un programme de surveillance de la qualité de l'air est initié depuis 2001 et, en Tunisie, la DCI a poursuivi l'aménagement de l'esplanade côtière de la ville d'Hammamet et l'aménagement des jardins de Sidi Bousaïd.

5- Coopération culturelle

Des programmes de coopération culturelle ont été soutenus :

- en Croatie pour mener des fouilles archéologiques dans la grotte de Lubjic,
- en Mongolie pour l'appui à des fouilles archéologiques et la réhabilitation d'un ancien monastère bouddhiste.

L'Aide Humanitaire d'Urgence

Cette aide est délivrée en dehors de toute considération politique. Elle est destinée aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des pénuries alimentaires.

Des contributions volontaires sont également apportées au Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies et au Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies.

En 2008, le Gouvernement Princier est intervenu à 7 reprises pour un montant total de 496.500 € (8% de l'APD).

<u>PAYS</u>	ACTIONS	MONTANT	PARTENAIRES & OPERATEURS
<u>Madagascar</u>	Réhabilitation de 6 centres de santé à la suite du passage du Cyclone Ivan	75.000 €	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
<u>Kenya</u>	Soutien aux populations déplacées suite au conflit dans le pays	50.000 €	Comité International de la Croix Rouge (CICR)
<u>Birmanie</u>	Soutien aux populations touchées par le cyclone Nargis	75.000 €	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
<u>Chine</u>	Soutien aux populations touchées par le tremblement de terre dans la région du Sichuan	100.000 €	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
<u>Niger & Madagascar</u>	Soutien à la crise alimentaire mondiale	100.000 €	Programme Alimentaire Mondiale (PAM)
<u>Haïti</u>	Soutien aux populations touchées par les trois Cyclones Hannah, Gustave et Ike	40.000 €	Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
<u>République Démocratique du Congo</u>	Soutien aux populations déplacées	56.500 €	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
	TOTAL	496.500 €	

Le partenariat avec les ONG monégasques

L'ensemble des ONG monégasques actives à l'international ont accès à un cofinancement de projets, un appui technique et des formations prises en charge par la DCI.

En 2008, la DCI a co-financé 7 projets portés par des ONG monégasques pour un montant total de 150.000 € (2,5% de l'APD).

En 2008, à l'occasion des 50 ans de S.A.S. le Prince Albert II, les ONG monégasques actives dans le domaine de l'humanitaire, soutenues par la DCI, se sont regroupées sous l'appellation "**Monaco Collectif Humanitaire**".

L'objectif premier était d'hospitaliser à Monaco 50 enfants, issus de milieux défavorisés, dont les pathologies ne sont pas opérables dans leur pays d'origine.

Plus d'un million d'€ a pu être recueilli grâce aux 400 donateurs et l'appui de S.A.S. le Prince Albert II qui a reversé les 560.000 € reçus lors de Son avènement.

Fin 2008, 40 enfants étaient déjà opérés et plus d'une centaine le sera à terme.

Volontaires Internationaux de Monaco (VIM)

Fin 2007, la Coopération monégasque a créé un programme de jeunes volontaires (21-35 ans) pour renforcer des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux. En 2008, 4 VIM étaient en poste pour des missions d'un an renouvelable 2 fois et de nouveaux recrutements sont prévus dans les prochaines années.

Programme d'Appui en Micro-finance

En 2008, la DCI a créé un Programme d'appui en Micro finance à destination des petites et moyennes Institutions de Micro Finance (IMF) africaines. Ces IMF touchent les populations se trouvant sous le seuil de l'extrême pauvreté.

Les crédits alloués représentent quelques centaines d'€ par bénéficiaire. Ils permettent aux micro entrepreneurs d'initier et de développer des activités économiques rentables pour sortir du cercle de la pauvreté.

L'objectif est que les IMF atteignent une rentabilité économique pour accéder aux financements proposés par d'autres bailleurs de fonds sous forme de crédits. 3 programmes ont été conventionnés en 2008 (Afrique du Sud, Burkina Faso et Mali) et 4 le seront en 2009.

Appui aux activités micro-économiques

Micro Entreprise

En 2008, 5.000 femmes ont eu accès au micro-crédit et plus de 2.000 ont disposé de revenus complémentaires grâce aux activités génératrices de revenus entreprises au Maroc et au Burkina Faso (coopératives d'huile d'argan et de beurre de Karité).

Un nouveau partenariat a été initié au Mali au bénéfice de 150 femmes pour la production, la promotion et la commercialisation du coton biologique.

Lutte contre les changements climatiques

Protocole de Kyoto - Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

Dans le cadre de la mise en conformité de la Principauté de Monaco par rapport à son engagement de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pris au titre du Protocole de Kyoto, la Direction de la Coopération Internationale a la responsabilité de contractualiser à l'international l'achat de réductions d'émissions.

Les réductions d'émissions acquises à l'étranger permettront de compenser un éventuel excédent d'émissions carbonées sur le plan domestique.

Un accord bilatéral dans le domaine du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto a été signé en mai 2008 entre le Département des Relations Extérieures et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie pour la période 2008-2012.

En application de cet accord, la Principauté de Monaco contractualisera en 2009 avec la Tunisie l'achat de réductions d'émissions issues prioritairement d'un projet d'adduction en potable et d'électrification par l'énergie solaire photovoltaïque en milieu rural. Monaco soutiendra également le processus de certification par les Nations Unies de ce projet en tant que projet MDP. Un troisième volet prévoit le renforcement de capacités de l'autorité tunisienne chargée de la promotion du MDP en Tunisie.

La Coopération monégasque assure également le suivi des négociations intergouvernementales sur le climat dans l'enceinte des Nations Unies (Convention sur les Changements Climatiques), notamment celles ayant trait au régime post 2012.

L'année 2008 a également vu l'adhésion de la Principauté de Monaco à l'initiative neutre en carbone lancée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Dans ce cadre, la DCI aura à terme la responsabilité de compenser l'intégralité des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national.

Ces actions de compensation viennent compléter les actions entreprises en interne pour réduire les rejets de gaz à effet de serre sur le territoire national.

Partenariat Public-Privé

Une commission de partenariats publics-privés a été créée en septembre 2008 au sein de la Chambre de Développement Economique de Monaco.

Elle a pour mission de mettre en adéquation les intérêts des entreprises monégasques avec les besoins de la DCI en matière d'étude et de réalisation de projets.

Au-delà de l'aspect financier, il s'agit de faire appel aux compétences et à l'expertise des sociétés monégasques pour appuyer les projets de coopération.

Moyens Humains

1- La Direction de la Coopération Internationale

L'équipe est composée de 11 personnes dont un Directeur, un Chef de Division et 5 Responsables de programmes.

2- Les Consulats de Monaco

Ils sont un relais important sur le terrain tant au niveau politique que dans le suivi des projets. En 2008, des Coordinateurs techniques ont été recrutés auprès de 3 Consulats, en Afrique du Sud à Madagascar et au Niger, pour suivre la mise en œuvre des programmes en lien avec la Coopération monégasque et les Consuls.

IV RELATIONS MULTILATERALES

Pour nombre de questions auxquelles doit faire face la Communauté Internationale, la Principauté de Monaco s'engage en prenant en compte les orientations définies lors des grands Sommets ainsi que les Conférences Internationales et en intégrant celles de la Communauté internationale. Monaco ne ménage pas ses efforts pour agir dans certains domaines étudiés au sein des différentes Organisations Internationales et qui relèvent des priorités définies par S.A.S. le Prince Souverain, à savoir les Droits de l'Homme et notamment les Droits de l'Enfant, l'Environnement, la préservation de la Biodiversité et le Développement Durable.

Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées

La Principauté continuera à s'engager dans le processus de réformes destinées à améliorer le fonctionnement des Nations Unies et à en faire un instrument toujours plus utile au service des Etats membres.

L'année 2008 aura été marquée à l'ONU par les crises alimentaire et financière.

Dans son discours devant l'Assemblée générale (septembre 2008 à New York), S.E.M. Franck BIANCHERI a réaffirmé le soutien de Monaco à la réalisation des OMD malgré la triple crise alimentaire, énergétique et environnementale. Dans ce but, le Gouvernement Princier met tout en œuvre pour porter l'Aide Publique au Développement à 0,7% du PNB en 2015.

Monaco a poursuivi son mandat au sein des organes subsidiaires du Conseil Economique et social dont elle est membre :

- la Commission du développement social où elle a prononcé des interventions sur le vieillissement et l'emploi ;
- la Commission du développement durable où elle est intervenue sur la sécheresse et la désertification, l'eau et l'assainissement ainsi qu'au segment de haut niveau.

Une réunion de haut niveau sur le VIH/Sida a eu lieu en juin 2008, au cours de laquelle M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires sociales et la santé, a présenté les mesures prises en Principauté et ses actions de coopération internationale.

Dans le cadre du suivi de l'adoption en 2006 du Moratoire sur la peine de mort, Monaco s'est joint aux 89 Etats qui ont demandé un rapport de suivi au Secrétaire général dans le but d'adopter une nouvelle résolution de substance en 2010 afin de rallier un plus grand nombre d'Etats à l'abolition de la peine de mort.

La Mission a pris part à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du consensus de Monterrey qui s'est tenue à Doha, ainsi qu'au Troisième Congrès sur l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à l'invitation du Gouvernement brésilien.

Monaco, à l'instar des membres de l'Union européenne, a signé la Déclaration commémorant le 75^{ème} anniversaire de la Grande famine en Ukraine (Holodomor).

Les contributions de la Principauté aux activités de développement pour l'année 2008 ont fortement progressé, passant globalement de 345 000 € en 2007 à 480 000 € en 2008.

Il convient de relever, en particulier, la forte augmentation de la contribution de Monaco au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui est passé de 35 000 USD en 2007 à 139 000 \$ en 2008.

Par ailleurs, un Accord cadre a été conclu avec l'UNICEF pour un projet de terrain triennal au Burundi dans le cadre de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, pour un montant global de 360 000 \$: 100 000 en 2008, 120 000 en 2009 et 140 000 en 2010.

Lors de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, la délégation monégasque a prononcé plusieurs interventions :

- Lors de la Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique,
- en séances plénières de l'Assemblée générale sur les thèmes suivants :
 - Débat général de la 63^{ème} session, avec l'allocution de S.E.M. Franck BIANCHERI ;
 - Le Sport au service du développement et de la paix ;
 - Les Océans et le droit de la mer ;
- Dans le cadre des débats thématiques de l'Assemblée générale sur :
 - les changements climatiques ;
 - la sécurité humaine ;
- en Commissions :
 - Environnement et développement durable ;
 - Enfants.

A la suite des modifications législatives intervenues, Monaco est devenu Partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, par le dépôt de ses instruments de ratification le 24 septembre 2008.

La Délégation monégasque a continué à apporter son co-parrainage aux projets relatifs à l'environnement, à l'assistance humanitaire et aux droits de l'Homme. Elle s'est également jointe aux coauteurs des nouveaux projets de résolution sur la lutte contre la drépanocytose en santé mondiale et politique étrangère.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

La Principauté a participé aux réunions statutaires de l'OMS et, avec un relief particulier, à celles de l'ONUSida.

La Représentation Permanente de Monaco a poursuivi son activité auprès de l'OMS au cours de l'année écoulée, ce qui a abouti à ce que le Docteur CHAN, Directeur général, inscrive à son programme de travail une visite en Principauté, le 20 avril 2009, visant le renouvellement de l'Accord-cadre entre Monaco et l'Organisation; la venue du Dr CHAN à Monaco pourrait permettre la signature de l'Echange de lettres nécessaire à ce renouvellement.

Monaco a assuré, pour la première fois, la « présidence » de sa circonscription au Comité de Coordination du Programme (CCP), au moment même où le processus de recherche et de nomination du Docteur PIOT s'est engagé et s'est conclu le 1^{er} décembre 2008 avec la nomination par le Secrétaire Général des Nations Unies de M. Michel SIDIBE, candidat soutenu par Monaco, à la tête du Programme.

La Principauté est apparue, en 2008, comme le troisième bailleur de fonds (en pourcentage du PIB) des appels humanitaires d'urgence (devant le Luxembourg).

Une grande partie de cette aide a été apportée au travers du Département « Action sanitaire en cas de crise » de l'OMS, qui a pour mandat de coordonner le secteur santé de l'aide humanitaire d'urgence internationale.

Enfin, S.A.S. la Princesse Stéphanie a reconduit son mandat de Représentante spéciale auprès de l'ONUSIDA en octobre 2008.

L'UNESCO

L'année 2008 a été marquée par la campagne de Monaco pour soutenir sa candidature à l'élection du Conseil Exécutif de l'UNESCO en 2009.

Le Conseil Exécutif est composé de 58 membres élus par la Conférence Générale de l'UNESCO (193 Etats membres).

Monaco est membre du groupe Electoral I : Etats d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Israël, qui est composé de 27 Etats membres. Le groupe Electoral I dispose de 9 sièges au Conseil Exécutif de l'UNESCO dont 3 sont à pourvoir pour le mandat 2009-2013.

Monaco a déclaré sa candidature en avril 2008. Tout au long de l'année, les postes diplomatiques de Monaco ont œuvré en vue de recueillir des soutiens et des échanges de soutiens croisés.

Dans le domaine culturel, Monaco a régulièrement participé aux réunions des divers Comités Conventionnels des Conventions auxquelles la Principauté est Partie. (cf Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972).

En matière d'Education et Sport, Monaco a été représenté à la 48ème session de la Conférence internationale de l'Education, (Genève, Suisse, 25-28 novembre 2008), sur « l'éducation pour l'inclusion, la voie de l'avenir ».

Monaco est membre de la commission des activités culturelles du Groupe francophone de l'UNESCO. La Délégation monégasque a organisé un spectacle de contes francophones au Musée du Quai Branly à Paris lors de la journée de la Francophonie de 2008. Cette édition avait pour thème « 2008, Année internationale des langues » proclamée par les Nations Unies.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

L'OIF demeure une Organisation au sein de laquelle la Principauté de Monaco bénéficie d'une très bonne visibilité et où son dynamisme est remarqué et apprécié. De plus, en raison d'un barème de contributions particulier et de contributions volontaires conséquentes, Monaco est considéré comme un des principaux bailleurs de fonds de l'Organisation, ce qui conforte l'appréciation positive dont jouit la Principauté, et en fait un Etat écouté et estimé.

En effet, en cumulé (Contributions Statutaires + Volontaires), la Principauté de Monaco était en 2008 le 8ème bailleur de fonds (devant Andorre), mais avec la progression prévue d'au moins 25 % de contributions volontaires en 2009, elle devrait devancer le Luxembourg et figurer en 7ème position.

En 2008, l'influence de Monaco au sein de l'OIF est demeurée intense, avec une participation active à l'ensemble des réunions des Instances de la Francophonie et en premier lieu au XIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le français en partage, qui s'est déroulé du 17 au 19 octobre 2008 à Québec. La Délégation monégasque conduite par S.A.S. le Prince Souverain était composée de 13 Délégués. Le Prince Souverain a introduit en plénière une session de 4 tables rondes consacrées à l'environnement.

Le Gouvernement Princier a également pris part à la 24ème Session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie qui a précédé la Sommet, les 15 et 16 octobre 2008. La Délégation qui accompagnait S.E.M. Franck Biancheri était composée de 5 membres.

A Paris, au siège de l'OIF, la Délégation a participé à plus de 50 réunions (des Commissions politique, de coopération et de programmation, administrative et financière, économique, conjointes (CAF/CCP), des divers Groupes de travail...) et 4 Conseils Permanents de la Francophonie, dont 1 exceptionnel sur la situation en Mauritanie. Ce surcroît de séances s'explique notamment par les groupes de travail préparatoires au Sommet de Québec qui se sont multipliés de mai à septembre 2008.

Au-delà de cette participation active au sein des Instances de l'OIF, il faut signaler que la Principauté assure depuis avril 2007 la vice-présidence de la Commission de Coopération et de Programmation, qui examine notamment le suivi des projets de coopération auxquels Monaco contribue.

Dans le cadre de la programmation de l'OIF, la Principauté est plus particulièrement impliquée sur deux axes prioritaires visant à promouvoir d'une part, l'usage de la langue française et, d'autre part, la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Elle a ainsi contribué en 2008 à hauteur de :

- 70.000 € en faveur du Programme Spécial de Développement (PSD) (N.B. ces fonds ont été ré-attribués au Programme de Volontariat Francophone (cf. ci-dessus);
- 50.000 € en faveur de l'extension du réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) à Madagascar ;
- 30.000 € en faveur du projet pilote de Volontariat Francophone ;
- 10.000 € en faveur du projet de "Sauvegarde et de diffusion du patrimoine littéraire mondial affilié à l'UNESCO et à l'OIF" ;
- 15.000 € pour les activités de soutien de la langue française lors des JO de Pékin.

Soit un montant total de 175.000 €uros en 2008 (+ 40.000 €uros d'Aide Humanitaire d'Urgence versés à l'OIF en faveur des populations haïtiennes touchées par les cyclones Hannah, Gustave et Ike (montant mis par l'OIF à la disposition du coordinateur humanitaire du PNUD à Haïti)).

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

A l'invitation de la Présidence Finlandaise, la Principauté de Monaco a participé au 16ème Conseil Ministériel de l'O.S.C.E les 4 et 5 décembre 2008, à Helsinki.

Ce CM/OSCE a ainsi permis à la Principauté de réaffirmer son positionnement au sein de l'Organisation : Monaco, Etat sécuritaire et sûr, privilégie la mise en exergue de son « modèle » de société¹⁸, soutenant des actions ou des textes portant avant tout sur la protection de l'être humain et le respect de ses libertés fondamentales, pour préserver la paix, la stabilité politique internationale et la bonne gouvernance de l'Etat de Droit.

Plus précisément, la Principauté a fait valoir à cette occasion qu'elle entendait contribuer activement à la mobilisation dans les domaines relevant des priorités définies par S.A.S. le Prince Souverain, notamment la protection des enfants et, plus généralement, la lutte contre la traite des êtres humains. Il a en outre souligné que Monaco était particulièrement attentif aux efforts déployés par l'Organisation dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité internationale.

Monaco a également rejoint l'avis que l'O.S.C.E., pour parfaire sa réforme, devait se doter des éléments juridiques destinés à mieux développer ses actions ; c'est la raison pour laquelle la Principauté a soutenu le projet de doter l'Organisation de la personnalité juridique internationale pour mieux soutenir les activités de terrain.

De plus, ce CM/OSCE a fourni l'occasion d'une rencontre, en marge du CM/OSCE, organisé avec « *les petits Etats* » de l'O.S.C.E. (Andorre, Liechtenstein, Islande, Monténégro, Saint Marin, Saint Siège et Monaco). Cette réunion a permis aux représentants des pays concernés de convenir de la poursuite ultérieure des rencontres au niveau des ambassadeurs pour la mise en place de lignes directrices d'actions et projets communs (échange permanent d'informations sur les actions menées par chaque pays, réception de personnalités, participation conjointe à des projets de coopération...).

¹⁸ Suivant les orientations exprimées par S.A.S. le Prince Souverain dans Son discours d'avènement – Monaco, 12 juillet 2005

Le Bureau International des Expositions (BIE)

Le BIE est une organisation internationale intergouvernementale créée par la Convention de Paris de 1928. Le Bureau est entré en activité en 1931 avec la mission de réglementer la fréquence des Expositions qui relèvent de sa compétence et de veiller à leur qualité.

La France est Puissance Dépositaire de la Convention.

Le Bureau International des Expositions est composé de 154 Etats membres au 1er septembre 2008. Il est actuellement présidé par M. Jean-Pierre Lafon (France). Il dispose d'un secrétaire général : M. Vincente Gonzalez Loscertales.

La Délégation monégasque auprès du Bureau International des Expositions est composée de :

- Mme Catherine Fautrier, Commissaire Général Adjoint pour Monaco aux Expositions Internationales et Universelles
- M. Frédéric Labarrère, Premier Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en France

En fin d'année 2007 lors de la 142ème Session de l'Assemblée Générale, la Principauté de Monaco a été réélue au sein de la Commission de l'Information et de la Communication – l'une des quatre Commissions de l'Organisation – pour un nouveau mandat de deux ans.

Dans le même temps, M. Frédéric Labarrère, l'un des deux délégués monégasques, a été élu, à l'unanimité, par les 140 Etats membres de l'Organisation à la Présidence de cette Commission (Commission de Information et communication). Avec cette présidence, il devient, de facto, l'un des quatre Vice-Présidents de l'Organisation entraînant ainsi sa participation à toutes les manifestations officielles de cette Organisation et la mise en valeur du rôle de Monaco au sein de ce Bureau.

La Commission de l'Information et de la Communication comprend en plus de Monaco des représentants de neuf Etats membres, à savoir : l'Argentine, la République Tchèque, la Finlande, la République Slovaque, l'Afrique du Sud, le Togo, le Bangladesh et la Malaisie.

Elle a pour principale mission d'étudier les mesures propres à mieux faire connaître l'Organisation et en faire rapport devant l'Assemblée Générale.

Durant l'année 2008, Monaco a assuré la Présidence de la Commission en coordonnant diverses études notamment sur un projet de règlement concernant l'image du BIE et sur la modernisation des supports de communication de l'Organisation. Le délégué de Monaco a fait rapport des travaux de la Commission devant les deux Assemblées Générales de 2008 (mars et novembre).

Par ailleurs en 2008, le délégué de Monaco a participé à deux voyages d'enquête, à Milan et Izmir, villes candidates pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2015, afin d'évaluer les atouts et intérêts de chacune des deux villes dans la perspective d'une participation de Monaco. A ces deux occasions, M. Frédéric Labarrère a rencontré d'une part, le Chef de l'Etat turc et, d'autre part, le Chef du Gouvernement italien. Ces visites ont fait l'objet de deux rapports et d'une synthèse en vue du choix final monégasque. La ville de Milan a été élue par les Etats membres lors de l'Assemblée Générale du mois de mars.

L'année 2008 a également été importante car s'est tenue, de juin à septembre, l'Exposition Internationale de Saragosse. Monaco y a participé par l'intermédiaire d'un pavillon qui a connu un grand succès.

L'Union pour la Méditerranée

A la suite de la visite officielle du Président SARKOZY, le 25 avril 2008, lors de laquelle la question de l'entrée de Monaco dans l'Union pour la Méditerranée a été longuement évoquée avec S.A.S. le Prince Souverain, Monaco a officiellement présenté sa candidature au Processus de Barcelone auprès de la Slovénie, pays en exercice de la Présidence européenne au premier semestre 2008.

La candidature monégasque a ensuite suivi le cours des procédures agréées du Partenariat euro-méditerranéen et Monaco a été invité, en tant qu'observateur, à plusieurs réunions des Hauts fonctionnaires Euromed, dont celle qui s'est tenue les 9 et 10 juin 2008 à Portoroz, en Slovénie, qui avait notamment pour objet l'inauguration de l'Université euro-méditerranéenne de Piran.

Monaco est devenu officiellement membre du « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » le 13 juillet 2008, à Paris. Lorsque le Prince Souverain a pris place à la table des 43 Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet pour la Méditerranée, Il a fait franchir à Monaco une nouvelle étape décisive dans l'histoire de sa politique internationale.

En effet, l'Union pour la Méditerranée offre à la Principauté un cadre d'action unique en relation directe avec les 27 Etats membres de l'Union européenne et les 15 autres Etats méditerranéens. A tous les niveaux, les ministres, fonctionnaires et diplomates monégasques rencontrent régulièrement leurs homologues des deux rives de la Méditerranée.

Le Gouvernement Princier entend mettre la neutralité de la Principauté et sa capacité d'accueil au service de l'Union pour la Méditerranée. Par ailleurs, les projets de développement durable sont au cœur de cette Union, ce qui correspond parfaitement aux axes de politique nationale et internationale du Gouvernement Princier.

Enfin, en rejoignant l'UpM le 13 juillet 2008, la Principauté de Monaco est devenue membre de droit de la Fondation euro-méditerranéenne Annah Lindh pour le Dialogue entre les Cultures. Cette Fondation est une institution émanant des gouvernements des pays du Partenariat euro-méditerranéen mais également responsable devant ces derniers, et agissant comme un réseau en constant développement rassemblant des organisations de la société civile travaillant toutes pour le dialogue dans la région. En octobre 2008, le Gouvernement Princier a nommé la Monaco Méditerranée Foundation (MMF), chef de file du réseau monégasque Anna Lindh, chargé de construire un réseau national d'organisations de la société civile active dans différents domaines d'actions tels que les relations interculturelles, les droits de l'homme, les arts et l'éducation.

V POLITIQUES SECTORIELLES

En matière de politique étrangère, Monaco exprime toujours sa détermination de montrer l'exemple dans les domaines qui lui sont chers et de porter le message universel délivré par Son Souverain. Ce message est un message de paix, de tolérance et de solidarité, avec une attention toute particulière aux catégories les plus fragilisées, notamment les enfants, ainsi qu'à l'un des défis les plus fondamentaux de notre temps que constitue la protection de l'environnement.

La Protection des enfants

La Principauté de Monaco a accueilli, les 4 et 5 avril 2006, la Conférence de lancement du programme triennal « Construire une Europe pour et avec les Enfants ».

C'est dans ce prolongement que la Suède a réuni du 8-10 septembre 2008, les experts du Conseil de l'Europe pour mettre en place la seconde partie de ce programme « Construire une Europe pour et avec les enfants : vers une stratégie pour 2009-2011 ».

Cette conférence a été la tribune du discours intitulé « l'élimination de la violence contre les enfants : vers des stratégies intégrées » prononcé par S.E. Mme Claudette GASTAUD, lors duquel elle a garanti le total soutien de la Principauté à ce combat.

La Loi n° 1.344 du 26 décembre 2007 relative au renforcement de la répression des crimes et délits contre l'enfant qui a créé de nouvelles incriminations, notamment liées à l'usage abusif de l'Internet, a permis de rendre exécutoire, en Principauté, par l'Ordonnance Souveraine n° 1.920 du 24 octobre 2008, le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adopté par l'Assemblée des Nations Unies le 25 mai 2000, et par là même de renforcer son droit national répressif à l'égard des crimes commis contre les enfants.

De plus, un groupe de travail gouvernemental, auquel participe activement la Direction des Services Judiciaires a été mis en place à l'effet de prévoir la rédaction d'un texte régissant la place du mineur dans la procédure pénale et plus particulièrement les règles d'enquêtes particulières qui permettraient d'obtenir les preuves indispensables à la poursuite des infractions.

En parallèle, deux groupes d'experts ont été réunis pour étudier d'une part une proposition de loi sur les violences domestiques, transformée en projet de loi et d'autre part refondre le droit à l'adoption à Monaco.

Enfin, il convient de rappeler que la Principauté a continué la Promotion de l'Educpack, kit éducatif consacré à la promotion des droits garantis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ce dernier met en scène Cyberdodo, personnage principal d'une série de bandes dessinées et de dessins animés. L'Educpack qui en résulte a été réalisé par un partenaire privé qui a signé en mai 2007 un contrat avec le Gouvernement.

Ce kit se compose de sept albums distribués aux enfants sur trois années de scolarité et comprend des bandes dessinées accompagnées de jeux éducatifs ludiques qui permettent aux enfants d'assimiler progressivement tous les droits que la Convention leur consacre.

L'Environnement

Dans le prolongement de Ses actions entreprises en 2007, S.A.S. le Prince Souverain, qui attache un intérêt tout particulier à la protection de l'environnement, a souhaité en 2008 être à l'origine au niveau international d'initiatives pour protéger la région Arctique et plus précisément sa banquise, aujourd'hui gravement menacée de disparition par le réchauffement climatique.

La Principauté de Monaco est également devenue, le 31 mai 2008, le 47ème Etat partie au Traité de Washington sur l'Antarctique. Cette adhésion a confirmé tout l'intérêt que Monaco attache, au travers de l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain, à la protection des pôles et à ce titre à l'Antarctique.

Par ailleurs, le projet de décision du PNUE sur la protection de la région arctique préparé en collaboration avec la Fondation Prince Albert II, a été présenté, pour adoption, à l'occasion de la 10ème session du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel Mondial pour l'Environnement du PNUE organisée à Monaco en février 2008. Cette décision vise à assurer le développement durable de l'Arctique, en renforçant notamment la connaissance scientifique de cette zone.

Une Conférence ministérielle intitulée " l'Arctique : un observatoire pour relever les défis des changements environnementaux", a été organisée à Monaco les 9 et 10 novembre 2008, en collaboration avec la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Cette Conférence a été précédée de réunions au Ministère français de l'Environnement permettant d'associer Monaco aux travaux sur l'Arctique. A la suite de cette Conférence la France a repris un certain nombre de mesures pour renforcer sa présence comme observateur dans les processus du Conseil Arctique.

Par ailleurs, les Autorités monégasques préparent l'organisation en Principauté en mars 2009 d'une Réunion internationale d'experts de l'UNESCO sur l'Arctique. Cette réunion pluridisciplinaire, sera centrée sur le « Développement durable dans la région arctique face au changement climatique : Défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs ». A l'issue de cette réunion, seront adoptées des recommandations adressées au Directeur Général de l'UNESCO pour définir des axes d'action qui pourraient être éventuellement développés au sein des programmes de cette Organisation.

En outre, Monaco a continué à suivre activement les Conventions sur l'environnement auxquels il est partie (Convention de Bâle, CITES, Convention de Stockholm, Convention sur la désertification....) et à participer aux réunions portant sur la lutte contre le changement climatique et la Gouvernance environnementale.

Conclusion

La politique extérieure du Gouvernement Princier pour 2009, annoncée dans le Plan Gouvernemental d'Action, sera placée dans la continuité de celle de 2008 pour « Poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure au niveau bilatéral et multilatéral », avec :

a) L'accroissement sensible des moyens consacrés à l'Aide Publique au Développement

En 2009, le Gouvernement Princier poursuivra une politique d'Aide Publique au Développement très active afin de tendre vers l'objectif de consacrer 0,7% du R.N.B. monégasque à l'enveloppe de l'APD, pourcentage arrêté au niveau international.

Une augmentation annuelle de 25 % de l'APD permettrait d'atteindre cet objectif à l'horizon 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique euro-méditerranéenne, pour sa partie coopération au développement, 6 nouveaux programmes et 405.000 € supplémentaires seront proposés pour l'intervention de la Principauté dans le bassin méditerranéen. Cela s'ajoute aux activités déjà amorcées dans cette zone d'intervention, pour un montant de plus d'un 1 million d'€ par an. Les pays concernés sont le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Croatie, la Slovénie et le Portugal.

Le partenariat initié avec les O.N.G. monégasques sera intensifié et un soutien sera accordé au domaine de la micro-finance par un apport en dons pour la création ou le renforcement de petites IMF (Institutions de Micro Financements) au service des plus pauvres.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur des voies innovantes de coopération et des actions en collaboration avec des entreprises privées, afin d'organiser des opérations dans des pays particulièrement nécessaires.

b) Le renforcement du rayonnement international de la Principauté

Le Gouvernement Princier s'attachera à poursuivre sa participation et ses actions au sein des instances internationales dont il fait partie et continuera ainsi à défendre les sujets intéressants tout particulièrement Monaco (Droits de l'Homme, protection des enfants, personnes handicapées, lutte contre le sida, protection de l'environnement).

Une implication particulière est à relever dans les Comités et Commissions où la Principauté siège (Comité de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et Commission sur le Développement Durable), ainsi qu'une participation aux actions jugées utiles dans le cadre de « 2008 Année internationale de la Planète Terre », « 2008 Année internationale de l'assainissement » et du 60^{ème} Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

De même Monaco entend participer en 2009 aux réunions régulières des Hauts fonctionnaires de l'UPM ainsi qu'aux Conférences Ministérielles.

En ce qui concerne l'environnement et comme suite à l'adhésion de la Principauté au Traité de Washington sur l'Antarctique, la Principauté prépare une Réunion internationale d'experts de l'UNESCO sur l'Arctique. Cette réunion pluridisciplinaire, sera centrée sur le « Développement durable dans la région arctique face au changement climatique : Défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs ». A l'issue de cette réunion, seront adoptées des recommandations adressées au Directeur Général de l'UNESCO pour définir des axes d'action qui pourraient être éventuellement développés au sein des programmes de cette Organisation.

Quant au relations diplomatiques et consulaires, leur élargissement se poursuivra en 2009 compte tenu de l'importance qu'il y a à développer les actions économiques ou culturelles à l'étranger.

EDITION janvier – 2010
© Gouvernement Princier – Tous droits de
reproduction soumis à autorisation

Département des Relations Extérieures
Secrétariat du Conseiller
BP 522
Place de la Visitation
MC – 98015 Monaco Cedex

relext@gouv.mc
tel : +377 98 98 89 04
fax : +377 98 98 85 54

www.diplomatie.gouv.mc